

APPEL A PROJETS DE VIE ETUDIANTE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des étudiants de l'ensa.m. Il a pour but de valoriser les initiatives d'amélioration de la vie étudiante et de la vie commune de l'ensa.m, en dehors des projets pédagogiques, et de permettre un reversement plus direct de la CVEC.

Les projets soumis s'inscriront dans le cadre des priorités fixées par la circulaire n°2019-209 (BO MESR n°12 du 21 mars 2019) qui visent à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Les projets retenus pourront alors bénéficier d'une subvention CVEC versée directement par l'école.

➔ Le présent dossier est à envoyer par courriel à l'adresse : Camille.goirand-more@marseille.archi.fr

Qu'est-ce que la CVEC ?

La CVEC a pour but de **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants**, d'après l'article L. 841-5 du code de l'éducation. Elle doit aussi mener des **actions de prévention et de santé** à destination de la population étudiante **et financer des initiatives d'associations étudiantes**.

En 2025/26, la **Contribution de vie étudiante et de campus** s'élève à un montant de **105 €**. S'acquitter de la CVEC est obligatoire pour s'inscrire en formation initiale dans l'enseignement supérieur. En tant qu'étudiant, on peut y être assujéti ou en être exonéré en fonction des cas.

Les actions CVEC s'inscrivent dans un des axes suivants :

- Renforcer l'accès aux soins des étudiants et les actions de prévention et d'éducation à la santé ;
- Améliorer l'accueil des étudiants ;
- Favoriser l'accompagnement social des étudiants ;
- Développer de la pratique sportive des étudiants ;
- Promouvoir des projets et événements artistiques et culturels ;
- Mettre en place des actions de promotion du développement durable, de responsabilité sociétale et citoyenne.

MODALITES DE PARTICIPATION

Quels sont les projets éligibles ?

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des 6 thèmes suivants : Santé, Accueil, Social, Culture, Transition écologique et Sport.

Les actions peuvent être co-financées ou financées intégralement.

Les projets peuvent avoir un caractère pluriannuel.

Attention ! La CVEC ne finance pas les projets pédagogiques liés à une formation ou un stage d'études, week-ends d'intégration, galas, raids, projets à caractère politique, syndical ou religieux.

Les conditions de participation

- Les porteurs de projet doivent être inscrits à l'Ensa.m pour l'année en cours
- Une même personne et/ou entité peut candidater sur un ou plusieurs projets
- La nature du projet correspond aux thèmes éligibles et ne fait pas partie des projets pédagogiques !
- Le dossier doit être dûment rempli et réceptionné par l'administration dans les dates imparties

La procédure à suivre

Un dossier de candidature sera rempli par le porteur du projet. Il précise la nature du projet, son budget prévisionnel, le ou les partenaires concernés, le calendrier prévisionnel et les perspectives éventuelles du projet au-delà de l'année de réalisation.

Le présent dossier, accompagné de ses annexes, est à envoyer par courriel à l'adresse :

Camille.goirand-more@marseille.archi.fr

Les porteurs de projet seront informés de la décision prise par courriel.

Modalités de subvention et d'accompagnement

Une fois le projet accepté, l'Ensa.m procèdera au versement du financement accordé selon les modalités vues avec le service financier.

DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM DU PROJET :

THEMATIQUE DU PROJET (cocher la/les cases ci-dessous)

- SANTE** : Renforcer l'accès aux soins des étudiants et des actions de prévention et d'éducation à la santé
- ACCUEIL** : Améliorer l'accueil des étudiants
- SOCIAL** : Favoriser l'accompagnement social des étudiants
- SPORT** : Développer la pratique sportive des étudiants
- CULTURE** : Promouvoir des projets et événements artistiques et culturels
- TRANSITION ECOLOGIQUE** : Mettre en place des actions de promotion du développement durable, de responsabilité sociétale et citoyenne

Le dossier de candidature doit être accompagné en annexe par :

- Pour les dépenses inférieures ou égale à 2 000 €, il est suggéré de fournir un devis. Pour les dépenses supérieures à ce montant, un devis est exigé ;
- Un RIB IBAN
- Le budget prévisionnel détaillé (fichier Excel)

Partie réservée à l'administration :

Dossier reçu le :

Passage en commission le :

Avis de la Commission :

LE PORTEUR DE PROJET

IDENTITÉ DU/DES PORTEUR.S DE PROJET (en cas de co-portage le préciser)

Civilité (NOM/prénom) :

Statut au sein de l'école :

Tel :

Adresse électronique :

Civilité (NOM/prénom) :

Statut au sein de l'école :

Tel :

Adresse électronique :

SI ASSOCIATION, IDENTITE DU PRESIDENT

Nom de l'association :

Civilité (NOM/prénom) :

Statut au sein de l'école :

Tel :

Adresse électronique :

LE PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

❖ **Libellé du Projet**

❖ **Public ciblé bénéficiaire de l'action (*Nature et effectif*)**

❖ **Objectif du projet et de son intérêt**

❖ **Dispositif(s) ou action(s) envisagé(s)**

❖ **Durée, calendrier de réalisation du projet**

❖ **Méthodes proposées de mise en œuvre du projet**

❖ **Moyens humains**

❖ **Moyens techniques**

❖ **Partenariats** (*Préciser leurs implications dans le projet*)

❖ **Modalités de valorisation du projet** (*expositions, plaquettes, réseaux sociaux, etc.*)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT

Joindre à ce dossier, si nécessaire, une présentation financière détaillée du projet (plan de financement, devis, partenaires sollicités, subventions attendues ou attribuées, part de l'autofinancement, etc.).

Tableau du budget prévisionnel à compléter :

Budget				Contributions demandées
Dépenses (Montant TTC en €)		Recettes (Montant TTC en €)		Statut de la demande
1 - Matériel				
2 - Personnel				
3 - Restauration				
4 - Logement				
5 - Transport				
6 - Communication				
7 - Goodies				
8 - Autre (préciser)				
TOTAL des dépenses TTC		TOTAL des ressources TTC		

Montant de subvention demandé à l'ensa.m :

Un bilan financier de la subvention, accompagné des pièces justificatives (factures, devis, contrats, etc.), ainsi qu'un bilan moral des réalisations effectives relatives au projet pourront être demandé pour le versement du solde.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à :

- Mettre en œuvre ce qu'ils auront exposé pour bénéficier d'une aide financière au projet présenté (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) pendant l'année universitaire en cours.
- Transmettre, le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et, éventuellement les pièces complémentaires demandées pour la finalisation de leur dossier de candidature ;
- Transmettre de manière synthétique les résultats du projet (bilan moral et financier avec factures justifiant des dépenses) à l'administration afin d'évaluer l'impact du projet au sein de l'école.

Fait à :

Le :

Nom, Prénom et signature du porteur